

EXPULSIONS DES EX-EXPULSÉS ?

LE DOSSIER CHARTREUSE CLÔTURÉ @T.B.

L'eau sous les ponts de l'ancien couvent ?

« PAS DE TERGIVERSATION » POUR LES RUES
D'OUGRÉE, DU SART-TILMAN ET D'OTHÉE



WILLY DEMEYER @ T.B.

« LE DOSSIER CHARTREUSE EST CLÔTURÉ »

MAIS LES LOCATAIRES DE 3 BÂTIMENTS INSALUBRES SONT PRIÉS DE (VITE) PARTIR.

Les 3 immeubles 211 rue d'Ougrée, 2-4 rue du Sart-Tilman et 12 rue d'Othée sont frappés d'expulsion pour le 31 août... et le 27 juillet (effet immédiat vu le danger) pour celui de la rue du Sart-Tilman – pourtant toujours habité.

Si ça crame...

« Nul doute que l'associatif (qui a soutenu les locataires de la Chartreuse) reviendra à charge, prévoit le bourgmestre Willy Demeyer. Mais je ne tergiverse pas ! Si ça crame, je suis responsable ! » Pour la rue du Sart-Tilman, précise-t-il, « les responsabilités incombent à la Ville, aux propriétaires et aux locataires ». Il invite les 15 habitants des trois immeubles à s'adresser aux services communaux, en rappelant que pour la Chartreuse « 13 parmi 53 locataires concernés fin juin y ont fait appel : 6 ont été orientés vers l'AIS (Agence immobilière sociale), dont 4 ne s'y sont pas présentés ». Le 5 juillet, il était « évident, disait la Ville, que les personnes non désireuses d'aide ne peuvent être soutenues ». L'AIS, présidée par l'échevin du Logement Maggy Yerna, compte pourtant que « 7 personnes ont introduit une demande,

l'une d'elle l'a retirée, préférant s'installer à Grâce-Hollogne. Deux familles ont pu être relogées ». L'accueil avait été décrié par les locataires : « Il est possible, nous répond l'agence, que le dialogue ait été difficile entre le personnel et des personnes en détresse ». L'AIS, assiégée de « 260 » requêtes, gère 150 logements : « Les propriétaires rechignent à une baisse du loyer malgré la remise en état de leur bien ».

Expulsions des ex-expulsés ?

D'anciens habitants de la Chartreuse se disent à présent mal lotis. Quid d'un revers de l'insécurité ? « Non, rétorque Willy Demeyer. L'insécurité tue rapidement, l'insalubrité peut tuer d'une maladie. Nous serons donc peut-être amenés à intervenir chez d'ex-locataires de la Chartreuse, à présent mal logés. L'objectif, à terme, étant que tous les logements soient salubres ». Très bien. Comment ? La Ville incite (via la taxation) les 300 propriétaires de logements vides à les remettre sur le marché, prévoit « 150 logements publics de plus », et pique le CPAS « qui dispose de terrains et patrimoine ! ». Terry BODSON 24/8/07

UN CHANCRE ?

« En ce qui nous concerne, le dossier de la Chartreuse est terminé, a annoncé, ce jeudi, Willy Demeyer. Trois familles encore locataires sont assurées d'être rapidement relogées. Une personne ne devrait disposer de son logement que vers le 15 octobre. Le service social communal lui a proposé un logement de transition jusqu'à cette date ». A noter que l'ami de la dame, non domicilié à la Chartreuse, devra donc trouver un abri jusqu'au 15 octobre. Quelque soit l'ordonnance le 28 août du juge des référés (Liège Flash, 21 août et 22 août) sur un report des expulsions, le bâtiment, habité jusqu'au printemps par 60 familles, sera donc vide. Quid... des briques ? Le propriétaire est en faillite. « La taxe sur les immeubles vides, d'application dans 6 mois, sera enrôlée », précise le bourgmestre. Mais « l'eau, admet-il, va bien sûr couler sous les ponts ». NDLR : « Le risque d'un chancre n'est pas exclu ». Le Parquet est saisi du dossier. T.B.